



DÉCOUVRIR LA NOUVELLE STRATÉGIE DE FORMATION DE L'AMUE



amue

MUTUALISATION + SOLUTIONS

Plan de l'intervention

1. Les grands axes de la nouvelle stratégie de formation.
2. Maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre : les implications pour les formateurs.
3. Le nouveau cadre de la rémunération pour les formateurs en cumul d'activités.
4. La réservation directe des déplacements.
5. Perspectives pour septembre 2017.



Les grands axes de la nouvelle stratégie de formation



Les grands axes de la nouvelle stratégie de formation

+ La nouvelle stratégie de formation est née de **3 constats** :

- Les pratiques de formation des membres de l'Amue sont de plus en plus **innovantes** et tournées vers le **numérique**.
- La participation des formateurs à la mutualisation interuniversitaire doit être **reconnue** et **valorisée**.
- L'Amue doit davantage **répondre aux besoins des adhérents** en terme de formation et des formateurs en terme d'accompagnement.



Les grands axes de la nouvelle stratégie de formation

- + Ces trois constats et les échanges qui ont suivi le forum des formateurs ont permis de concevoir une nouvelle stratégie de formation.
- + La nouvelle stratégie de formation a été **votée au Conseil d'Administration du 22 novembre 2016.**
- + Elle repose sur la mise en place d'une **Maitrise d'Ouvrage** afin de répondre à ces constats.



Les grands axes de la nouvelle stratégie de formation

- + La maîtrise d'ouvrage de formation va introduire de nombreuses évolutions :
 - L'offre de formation sera co-construite avec les établissements membres de l'Amue.
 - Les méthodes de travail avec les formateurs vont être optimisées.
 - Les formateurs vont avoir de nouvelles responsabilités et seront accompagnés par l'Amue.



Les grands axes de la nouvelle stratégie de formation

- + Le nouveau contrat quinquennal 2016-2020 promeut le principe de **co-construction** de l'offre et des services de l'Amue.
- + Il s'agit de **davantage associer les établissements membres** à la conception et à la réalisation de l'offre de formation pour mieux prendre en compte leurs besoins.
- + Dans cette perspective est créé le **Comité de Formation Continue de l'Agence (CFCA)**.



Les grands axes de la nouvelle stratégie de formation

- + Le CFCA vise à se prononcer sur **l'adéquation de l'offre de formation** de l'Amue avec les besoins de ses membres.
- + La première session est prévue en **juin 2017**.
- + L'offre de formation sera dorénavant proposée sur une **périodicité universitaire** (de septembre à juin de l'année suivante).
- + Le CFCA implique une **nouvelle démarche** et de nouveaux outils.



Maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre : les implications pour les formateurs.



Maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre : les implications pour les formateurs.

- + Le CFCA est un **comité de programmation** de l'offre de formation de l'Amue.
- + Il implique pour l'Amue de redéfinir le périmètre entre la maitrise d'ouvrage et la maitrise d'oeuvre :
 - La **Maitrise d'Ouvrage** est assurée par l'Amue.
 - La **Maitrise d'Œuvre** est assurée par les **formateurs**.



La distinction MOA / MOE



Maitrise d'ouvrage (MOA)

+ Le maître d'ouvrage :

- Porte le besoin,
- Définit les objectifs, le calendrier, le budget ...
- Maîtrise le projet et les utilisateurs finaux.

Maitrise d'œuvre (MOE)

+ Le maître d'œuvre :

- Doit réaliser un projet commandé par un MOA.
- Respecte les délais, qualité, coûts fixés par le MOA.
- Travaille sous contrat (fixe les droits et obligations).



Les implications pour l'Amue

- + La mise en place d'une Maitrise d'Ouvrage implique pour l'Amue de nouveaux outils de travail avec les formateurs :
 - Juridiques : **Contrat-cadre, cahiers des charges.**
 - Accompagnement : **Formation obligatoire pour tous les formateurs.**
 - Numériques : **Plateforme de diffusion et de création de contenus**



Les implications pour les formateurs

- + Les formateurs vont être chargés de la **Maitrise d'œuvre** des formations en **intégralité**.
 1. Réponse à la commande de l'Amue
 2. Création et mise à jour des supports de formation
 3. Dispense de la formation
 4. Diffusion des supports de formation
 5. Évaluation de la formation

- + **Le formateur est responsable de l'action de formation dans son intégralité.**



Les implications pour les formateurs

+ Concrètement :

- Les formateurs doivent **systématiquement préparer le support ET assurer la formation.**
- Le **formateur est recruté pour son expertise** : il peut créer le support qu'il souhaite et faire les modifications qu'il veut sans solliciter l'autorisation de l'Amue.
- Le formateur doit livrer à l'Amue un **support finalisé.**
- Le formateur doit diffuser le support aux stagiaires après la formation.



Les implications pour le formateur

- + La mise en œuvre d'une formation :
 1. Le formateur prend connaissance de la demande de l'Amue.
 2. Il crée les supports (ou met à jour un support existant s'il en existe un)
 3. Le formateur envoie les supports finalisés en intégralité (**mise en page incluse**) **une semaine avant la formation.**
 4. Le formateur dispense la formation.
 5. Le formateur diffuse les documents aux stagiaires et met l'Amue en copie.
 6. Le formateur est destinataire de l'évaluation des stagiaires.



Les implications pour le formateur

+ L'Amue est disponible à tout moment :

- Pour préciser certains points de la commande passée au formateur.
- Pour accompagner ou donner des idées au formateur sur la mise en œuvre de la formation.

+ L'Amue ne valide ni les contenus rédigés et n'intervient pas sur les supports des formateurs.



Le nouveau cadre de rémunération pour les formateurs en cumul d'activités



Le nouveau cadre de rémunération pour les formateurs en cumul d'activités.

- + La mise en place d'une maîtrise d'ouvrage rend indissociables la préparation et la dispense d'une formation.
- + La rémunération qui était en vigueur à l'Amue jusqu'à présent faisait de la conception et de la dispense deux opérations distinctes.
- + Un **nouveau mode de rémunération** est mis en place dans le cadre de la nouvelle stratégie de formation. **Il a été voté par le Conseil d'Administration de l'Amue le 6 mars 2017** et sera appliqué pour toutes les formations réalisées à partir du **1^{er} avril 2017**.
- + Il obéit à la **même logique que le système pratiqué par les universités** pour le paiements des heures de cours.



La rémunération en université

- + Les universités rémunèrent les chargés de cours sous la forme d'heures d'équivalent TD.
- + Le paiement est **forfaitaire** pour la préparation du contenu et sa dispense.
- + *Pour 30h d'intervention, le paiement est de 30h d'Equivalent TD indépendamment du temps de préparation.*
- + La nouvelle rémunération de l'Amue reprend les principes de cette rémunération pour les formateurs en cumul d'activités.



La rémunération à l'Amue

- + L'Amue met en place une **rémunération forfaitaire** comme celle en vigueur dans les établissements membres pour les formateurs en cumul d'activités.
- + Une journée de formation est fixée à **7h**.
- + Au-delà de cette journée, le formateur doit diffuser les supports aux stagiaires et peut être sollicité pour répondre à d'éventuelles questions.
- + Pour tenir compte de ce contexte, **le forfait journalier est calculé sur la base de 9h** alors que 7h présentiels sont effectuées.



La rémunération à l'Amue

- + Pour une journée de formation animée seule à l'Amue la rémunération est donc de **405 € brut** quel que soit le temps passé à préparer les supports.
- + **Les heures d'expertises qui correspondaient à la préparation du support ne sont plus rémunérées.**



Comparatif des rémunérations

- + La nouvelle rémunération de l'Amue est conforme aux pratiques existantes du milieu de la formation :

Rémunération	Rectorats	Universités	CNFPT	Amue
1 journée de formation	287 €	302,19€	308,07€	405 €

- + Elle s'avère **avantageuse** car :
 - Elle est calculée sur **9h** de formation pour **7h réelles**.
 - L'Amue va **accompagner ses formateurs** pour leur permettre de développer des compétences.



Les binômes et trinômes

- + La rémunération s'entend pour **une personne**.
- + Dans les cas d'une animation en binôme ou trinôme, une **décote est appliquée** car le **travail est réparti** entre les formateurs
- + Pour une journée de formation, la rémunération est de :
 - $\frac{1}{2}$ de décote en cas d'animation en binôme soit **202,50 € brut par personne**.
 - $\frac{2}{3}$ de décote en cas d'animation en trinôme soit **135 € brut par personne**.



L'indemnisation pour annulation tardive ou empêchement

- + La nouvelle rémunération introduit le cas d'une indemnisation dans les cas suivants :
 - Le formateur ne peut assurer la formation **mais** a réalisé **l'ensemble** des supports qu'il transmet à l'Amue.
 - L'Amue annule **tardivement** une formation alors que le formateur a réalisé **l'ensemble des supports**.
- + Une annulation tardive se définit comme une annulation ayant lieu **moins d'un mois avant le présentiel**.



Taux de l'indemnisation

- + L'indemnisation est **forfaitaire**.
- + Elle est versée sous conditions de livraison de l'ensemble des supports de formations.
- + Pour une journée de formation prévue, l'indemnisation est de **210 € brut**.
- + En cas de binôme – trinôme, les décotes sont appliquées :
 - $\frac{1}{2}$ en cas de binôme soit **105 € brut** par jour de formation et par personne.
 - $\frac{2}{3}$ en cas de trinôme soit **70 € brut** par jour de formation et par personne.



En résumé

Intervention	Unité	Rémunération brute pour une personne	Rémunération pour un binôme (par personne)	Rémunération brute pour un trinôme (par personne)
Réalisation d'une formation	<i>9h/jour</i>	405 €	202,50 €	135 €
Indemnisation pour annulation tardive ou empêchement.	<i>7h/jour</i>	210 €	105 €	70 €

Mise en œuvre pour les formations dispensées à partir du 1^{er} avril 2017 pour les formateurs en cumul d'activités.



La réservation directe des déplacements



La réservation directe des déplacements

- + Lors de vos interventions pour l'Amue, vos déplacements et votre hébergement sont pris en charge ce qui vous évite d'avoir à avancer les sommes.
- + Jusqu'à présent, les réservations étaient effectuées par le Pôle Formations à partir des demandes du formateur.
- + La plupart d'entre vous souhaite réserver directement ses déplacements et son hébergement.

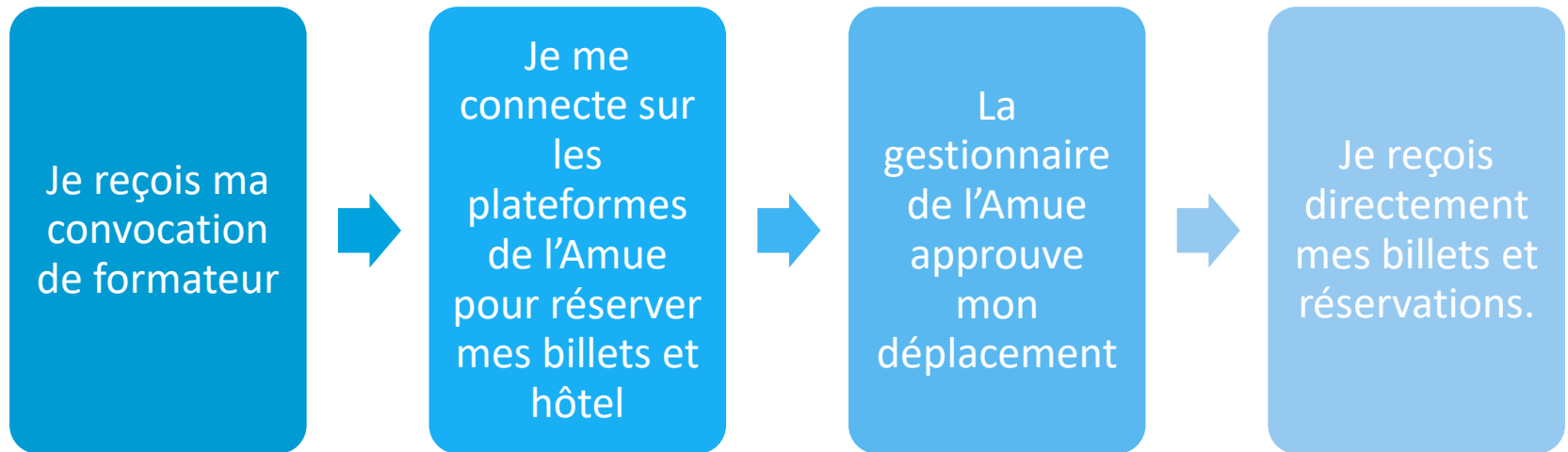


La réservation directe des déplacements

- + A compter du 1^{er} mai 2017, l'Amue va vous donner accès aux plateformes de réservation TravelPlanet / iAlbatros.
- + Un identifiant et mot de passe sera créé sur chaque plateforme pour vous permettre de réserver vous-même votre déplacement et votre hébergement sans devoir avancer d'argent.
- + La réservation devra être effectuée au plus tard **1 semaine** avant la formation.
- + *Passé ce délai, il vous faudra réserver vos billets et votre hébergement par vos propres moyens et envoyer les billets à l'Amue pour être remboursé.*



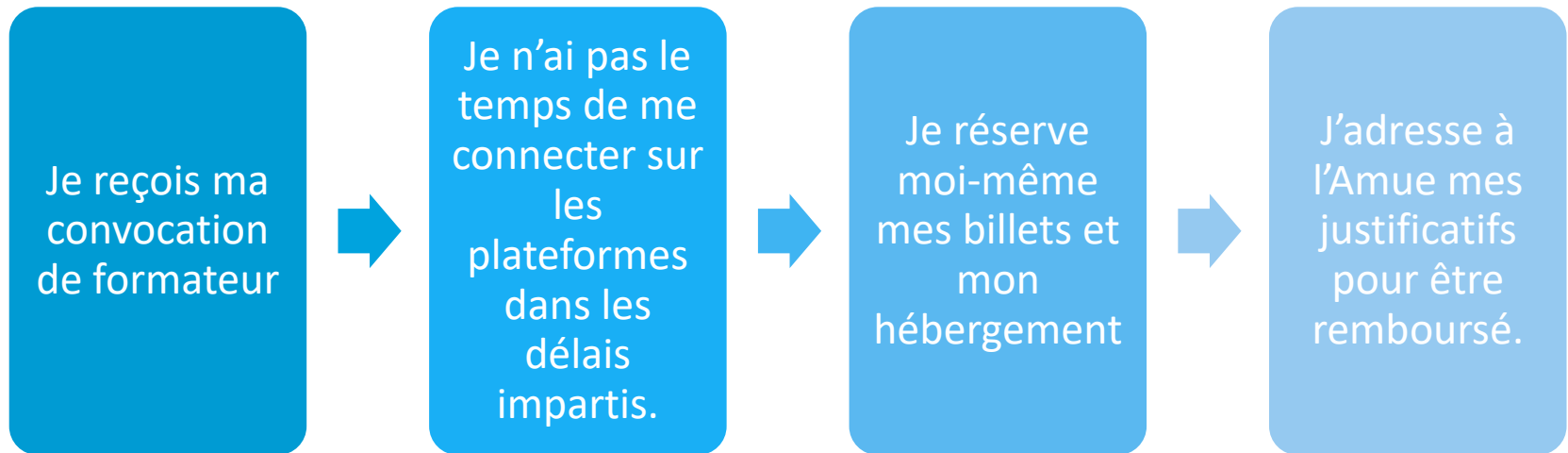
La réservation directe des déplacements



Maximum : une semaine avant la formation



La réservation directe des déplacements



Les déplacements pris de cette manière seront remboursés aux frais réels dans la limite des plafonds définis par l'Amue.



La réservation directe des déplacements

- + Dans la mesure du possible, nous vous incitons à réserver vos billets et hôtels sur les plateformes de l'Amue :
 - Aucun argent à avancer
 - Garantie d'être en conformité totale avec la politique de voyage de l'Amue.
 - Prise en compte de vos réductions éventuelles pour les transports SNCF.
- + Lorsque vous recevrez votre accès aux plateformes, merci de bien compléter les données sur vos comptes (Numéro de carte Voyageur ou de réduction éventuelles...).



Perspectives pour septembre 2017



Perspectives pour septembre 2017

- + La nouvelle stratégie de formation comporte de nombreuses autres mesures qui vous seront présentées lors du second forum des formateurs organisé à Paris les **25 et 26 septembre 2017**.
- + Nous sommes impatients de vous y accueillir.
- + Vous pouvez d'ores-et-déjà retenir la date dans votre agenda !



Perspectives pour septembre 2017

- + A l'occasion du forum des formateurs, nous vous présenterons les prochaines évolutions de la stratégie de formation :
 - La mise en place d'une plateforme Moodle et d'un outil de chaîne éditoriale SCENARI.
 - La systématisation des cahiers des charges pour toutes les actions de formations de l'Agence.
 - Le contenu de la formation des formateurs.
 - Le nouveau contrat-cadre des formateurs.



En résumé

- + La nouvelle stratégie de formation fait rimer **co-construction** avec **numérique** et **accompagnement**.
- + La nouvelle stratégie de formation crée une **Maitrise d'Ouvrage** à l'Amue qui va utiliser de nouveaux outils.
- + Les formateurs sont chargés de la **Maitrise d'Œuvre** et doivent assurer **dès à présent** toutes les étapes d'une formation (conception et dispense).



En résumé

- + La **rémunération des formateurs évolue** et devient **forfaitaire** pour tenir compte de ces changements. Elle entre en vigueur pour les formations dispensées dès **le 1^{er} avril 2017**.
- + **Dès le 1^{er} mai 2017** les formateurs réservent directement leurs déplacements sur les plateformes de l'Amue.
- + De nouvelles évolutions auront lieu en **septembre 2017** et seront présentées lors du **forum des formateurs** :
 - **Cahier des charges**
 - **Contrat-cadre**
 - Formation pour **tous les formateurs**
 - Déploiement de **nouveaux outils** (LMS Moodle, SCENARI)
- + Une page « **Formateur** » va être créée sur le site de l'Amue pour reprendre toutes ces informations.



The background is a vibrant blue with several overlapping, semi-transparent circular shapes. White dotted lines of varying lengths and curves are scattered across the page, each ending in a small white plus sign (+).

Merci de votre attention et de votre investissement
dans la mutualisation !

Stephen LEDE, responsable du Pôle Formations.

formations@amue.fr